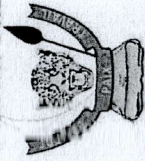


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 107/2023

A L'AGENCE LOCALE D'EXECUTION « FAM »

Après avoir reçu la convention n° 7373/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains de dix millions cinquante mille quatre cent quatre, soixante-huit centimes (USD 2 050 404,68) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quatorze mille trois cent cinquante-deux, quatre-vingt-trois centimes (USD 14 352,83).

Fait à Kinshasa, le 27/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

